



Compte-rendu de la réunion mobilité du 10 janvier 2007 avec Luc Rousseau, directeur général des entreprises et l'intersyndicale CFDT-CGT-CFTC-FO-SPAC et SUD

Luc Rousseau souscrit à la plupart des principes évoqués dans la déclaration liminaire lue par l'intersyndicale de la DGE lors de la réunion mobilité du 19 janvier 2007 à savoir, le volontariat, la transparence de la procédure et les mesures d'accompagnement de la mobilité.

Il se prononce favorablement sur le principe du volontariat sauf exceptions suivantes :

- lorsqu'il y a réorganisation suite à l'évolution des missions. Mais, il se prononce contre les mutations d'office ;
 - après promotion ou réussite à un concours. Les agents dans ces cas seront incités à changer de poste.
-
- Luc Rousseau précise que la mobilité concerne principalement les cadres A.
 - Il souhaite mettre une place une borne de référence de 8 ans, durée au-delà de laquelle les agents seront incités à s'inscrire au mouvement de mutation, celui-ci pouvant être intra-directionnel ;
 - Il pense que la mobilité est bénéfique et valorisante en terme de carrière mais qu'elle doit être organisée, d'où mise en place de mesures d'accompagnement. Il est nécessaire de trouver un juste milieu entre une mobilité trop rapide (au bout de 2 ans) et une durée trop longue sur un même poste.

Les syndicats font part de l'inquiétude des agents suite aux informations, voire certaines rumeurs, véhiculées au sein de la direction générale des entreprises. Ils dénoncent, exemples à l'appui, les postes pourvus en l'absence de fiche de poste, des postes d'administratifs remplacés par des ingénieurs sans justification technique, l'absence de sincérité ou l'imperfection des fiches de postes, la publication de fiches alors que le poste est déjà préempté...

Luc Rousseau entend ces craintes et réaffirme sa position : **CONTRE une mobilité contrainte et POUR une mobilité incitée** dans le respect des principes édictés par la DPAEP (les principes en matière de mobilité figurent dans la note du 21 décembre 2006 relative au mouvement de mutation interdirectionnelle des personnels administratifs des catégories A, B, C d'administration centrale).

Devant quitter la réunion pour cause de RV chez le ministre, il propose de réunir à nouveau des représentants syndicaux en février 2007 pour poursuivre la discussion sur ce sujet ou d'autres.

La réunion se poursuit avec JP Warlop, secrétaire général de la DGE. Il communique aux représentants du personnel un diaporama remis par la DPAEP aux directions qui évoque notamment la borne de référence de 8 années maximales sur un même poste.

Il indique la nécessité d'améliorer le descriptif des fiches de postes publiées et précise que le SG va faire un effort dans ce sens (plus de transparence).